



LETTRE D'INFORMATON N°12 2012/2013

**CONCOURS D'ÉLOQUENCE « ROUDE LÉIW » ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE DU
JEUNE BARREAU DE LUXEMBOURG**

Chères Consœurs,
Chers Confrères,
Chers membres de la famille judiciaire,

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a l'honneur de vous inviter à la première édition de son concours d'éloquence qui sera organisé à l'occasion des festivités de son 90^{ème} anniversaire et portant sur les thèmes suivants:

- « 1) Peut-on faire confiance à un code si vil ?
- 2) Le mariage, première cause de divorce ?
- 3) La règle du précédent empêche t-elle d'aller de l'avant ?
- 4) Le boomerang est-un frisbee pour ceux qui n'ont pas d'amis ?
- 5) Le bruit de la mer empêche t-il les poissons de dormir ?
- 6) Un végétarien peut-il avoir une faim de loup?
- 7) Y a-t-il une vie avant la mort ?»

Selon le principe du contradictoire, deux candidats s'affronteront lors d'une joute articulée autour d'une plaidoirie de dix minutes et d'une réplique de la même durée. Ces plaidoiries seront suivies de questions du jury.

Chaque candidat aura le privilège de plaider en robe d'avocat devant un jury de professionnels composé de magistrats et d'avocats.

Les éliminatoires se dérouleront le **vendredi 7 juin 2013**, à la Cité Judiciaire (la salle sera précisée ultérieurement), **à partir de 14h**. A l'issue des éliminatoires, le jury sélectionnera 4 personnes qui accéderont à la finale.

La finale, se déroulera au Golf de Luxembourg, situé à Junglinster, Domaine de Belenhaff, le **vendredi 14 juin 2013**, le soir à 21h.

Les candidats seront jugés sur plusieurs critères parmi lesquels les capacités oratoires, l'habileté à faire le lien avec le Grand-Duché du Luxembourg ou le barreau de Luxembourg, la qualité de la réplique, l'humour, la satire et la présentation générale.



Vous êtes priés d'envoyer votre inscription dûment remplie au plus tard le **jeudi 30 mai 2013** à midi.

Bien confraternellement,

Pour le comité de la CJBL,

Bertrand Christmann, président

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à **Bertrand Christmann** (jeune.barreau@barreau.lu / Fax : 2461 0001)

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement du concours d'éloquence « Roude Léiw » ci-joint qui me donne le droit de participer aux éliminatoires et en cas de sélection de participer à la finale dudit concours.

Je soussigné(e) _____ accepte le Règlement du concours d'éloquence « Roude Léiw » et affirme ma volonté de participer en tant que candidat(e) aux épreuves du concours d'éloquence « Roude Léiw ».

Email :

Téléphone:

Signature :

Merci de remplir **lisiblement**.

REGLEMENT DU CONCOURS CJBL « ROUDE LÉIW » 2012/2013

I) PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

TITRE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Article 1 : Objet du Concours

Dans le cadre du concours d'éloquence «Roude Léiw» (le «**Concours**»), les participants doivent présenter des plaidoiries devant un jury sur un des sujets indiqués dans l'article 7.

Article 2 : Langue des plaidoiries

L'ensemble des plaidoiries s'effectuera en langue française, langue officielle du Concours.

Article 3 : Lieu

La phase éliminatoire du Concours se tiendra à la Cité Judiciaire (salle à préciser ultérieurement). La finale aura lieu le vendredi 14 juin 2013 au domaine de Belenhaff à l'occasion du dîner de gala organisé pour le 90^{ème} anniversaire de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg.

TITRE 2: Participation au Concours

Article 4 : Les candidats

Le Concours est ouvert à tous les avocats inscrits à un barreau, indépendamment de leur nationalité ou leur âge. Tous les candidats doivent justifier de leur inscription à un barreau.

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du bulletin d'inscription à l'adresse suivante jeune.barreau@barreau.lu ou par l'envoi d'un fax au numéro suivant +352 2461 0001.

Les inscriptions sont ouvertes du 10 mai 2013 jusqu'au 30 mai 2013 à midi.

Chaque candidat se présentera en robe ou avec le vêtement en usage dans son barreau, à l'exclusion de tout autre signe ostentatoire.

Les candidats inscrits s'engagent à se présenter. Les candidats retenus pour la finale s'engagent à y participer.

II) DEUXIEME PARTIE: DEROULEMENT DES EPREUVES

La compétition comprend deux phases : - une phase éliminatoire ; et
- une finale.

Article 5 : Déroulement des éliminatoires du Concours

Les éliminatoires consistent en un exposé sur un sujet indiqué dans l'article 7.

Les sujets indiqués à l'article 7 doivent être présentés dans un cadre humoristique ou satyrique et avoir un lien caractérisé avec le Grand-Duché du Luxembourg ou le barreau de Luxembourg.

Les candidats doivent également faire preuve de culture générale.

Le candidat exposera une argumentation dans les limites du temps prévu par le règlement à l'article 13.

Article 6 : Déroulement de la finale du Concours

La phase finale consistera en la reproduction des plaidoiries sélectionnées pour la finale devant les invités lors de la soirée du 14 juin 2013. Des améliorations pourront néanmoins être apportées aux plaidoiries pour leur présentation lors de la soirée du 14 juin 2013.

Article 7 : Les sujets

Les sujets sur lesquels les candidats sont appelés à travailler sont les suivants :

- 1) Peut-on faire confiance à un code si vil ?
- 2) Le mariage, première cause de divorce ?
- 3) La règle du précédent empêche t-elle d'aller de l'avant ?
- 4) Le boomerang est-un un frisbee pour ceux qui n'ont pas d'amis ?
- 5) Le bruit de la mer empêche t-il les poissons de dormir ?
- 6) Un végétarien peut-il avoir une faim de loup?
- 7) Y a-t-il une vie avant la mort ?

Comme indiqué précédemment, les candidats devront faire preuve d'humour ou d'un esprit satyrique et relier le sujet à un contexte luxembourgeois.

Article 8 : Choix des sujets

Chaque candidat pourra choisir un des sujets énumérés à l'article 7. Ce choix sera définitif et ne pourra plus être modifié après envoi.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau informera les candidats au plus tard le 3 juin 2013 par téléphone ou par Email, dans quel ordre ils devront présenter leurs sujets.



Article 9 : Finalistes

A l'issue des éliminatoires, le jury désignera les quatre meilleurs candidats. Les 4 avocats retenus se retrouveront en finale au domaine de Belenhaff le vendredi 14 juin 2013 et seront invités à plaider devant les invités de la soirée.

III) TROISIEME PARTIE : CONTENU DES EPREUVES

TITRE 1 : Les éliminatoires

Article 10 : Exposé

Chaque candidat disposera d'un temps de parole de dix (10) minutes maximum devant le jury, questions du jury non comprises.

Les candidats passeront seuls devant le jury, sans avoir le droit d'assister aux plaidoiries des autres candidats. Les éliminatoires sont publiques, à l'exclusion des candidats au Concours qui ne sont pas encore passés.

Article 11 : Contenu des plaidoiries

La plaidoirie devra mettre en lumière les points importants et répondre à l'argumentation de l'adversaire. La capacité des candidats à répondre aux arguments des adversaires et aux questions du jury sera prise en compte dans la notation des plaidoiries, conformément à l'article 16 du présent règlement. Les candidats seront jugés sur la solidité de l'argumentaire, l'habileté à faire le lien avec le Grand-Duché du Luxembourg ou le barreau de Luxembourg, la force de conviction, le charisme, l'éloquence, le talent oratoire, l'attitude face au jury (et au public) et le respect du temps de parole.

Article 12 : Déroulement des plaidoiries

Chaque candidat ne pourra prendre la parole qu'une seule fois durant l'exposé principal de l'argumentation.

Article 13 : Temps de parole

Chaque candidat disposera d'un temps maximal de parole de dix (10) minutes, questions du jury non comprises.

Chaque plaideur devra se présenter au jury avant de prendre la parole.

Un chronomètre sera lancé par un membre du jury indiquant aux plaideurs le temps de parole résiduel pour la plaidoirie.

Les membres du jury pourront poser des questions, et pourront demander des éclaircissements aux plaideurs à tout moment. Les interventions des membres du jury ne seront pas incluses dans le temps de parole imparti à chaque plaideur.

Au terme des plaidoiries, le jury pourra exceptionnellement octroyer un temps supplémentaire de parole si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, un temps équivalent sera accordé à la partie adverse.



TITRE 2 : Le jury des éliminatoires et de la finale

Article 14 : Déterminations des obligations

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau choisira, à sa discrétion, les membres du jury.

Les membres du jury ne pourront être ni accompagnateur, ni avoir participé à la préparation d'un candidat.

Les membres du jury seront tenus à une obligation de discrétion absolue sur le déroulement de la compétition et sur les délibérations.

Si le jury est en nombre pair le Président du jury désigné par le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg possèdera un vote prépondérant.

IV) QUATRIEME PARTIE : NOTATION ET CLASSEMENT

TITRE 1 : Barèmes et notations

Article 15 : Barèmes

Chaque candidat sera noté sur un total de 20 points.

Le détail des notes obtenues par chaque candidat sera communiqué sur demande à l'issue du Concours par courrier. Les finalistes seront informés des résultats par téléphone ou par Email le lendemain de la sélection.

Article 16 : Notation des candidats

Eliminatoires :

1. Les candidats seront classés par le jury.
2. Il appartiendra au jury de déterminer les quatre meilleurs candidats.

Finale :

Il sera attribué à chaque candidat une note sur 20 points donnée par les invités lors de la soirée du vendredi 14 juin 2013. Les notes seront inscrites sur un formulaire glissé dans une enveloppe prévue à cet effet et tenue secrète.

V) CINQUIEME PARTIE : PRIX

Article 17 : Prix

Lors de la finale du concours, la note individuelle sera attribuée à chaque candidat. Après délibération et vote du public, le meilleur orateur se verra décerner un prix qui lui sera remis après le dîner.

VI) SIXIEME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES



Article 18 : Courtoisie

Les parties en présence sont tenues aux règles de courtoisie, aussi bien à l'égard de leurs adversaires que des membres du jury, ainsi que des organisateurs du Concours. Tout manquement pourra faire l'objet de sanctions prévues à l'article 20 du présent règlement.

Article 19: Des réclamations

L'inscription libre, gratuite et volontaire au Concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury et du public, seuls souverains en ce qui concerne le classement final.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau se réserve le droit d'annuler le Concours, de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Article 20 : Sanctions

La violation du présent règlement sera sanctionnée en proportion de sa gravité sur décision du Comité de la Conférence du Jeune Barreau.

La sanction pourra le cas échéant consister en des pénalités pouvant entraîner une rétrogradation dans le classement final et/ou une exclusion du Concours.

Article 21 : Nul n'est censé ignorer le règlement

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement du seul fait de leur inscription au Concours et en accepter toutes les modalités.

Les candidats inscrits au Concours doivent retourner le bulletin d'inscription au Concours au plus tard le 30 mai 2013 à midi.